

Aurillac, le 16 novembre 2020

**Direction Départementale des  
Territoires du CANTAL**

*Service de l'Economie Agricole*

**22, rue du 139<sup>ème</sup> R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.00**

**Dossier n° : AE 20.0299**

**Demandeur : RISPAL Joelle**

**Date d'enregistrement de la demande : 10/11/2020**

**Date limite de candidature : 09/02/2021**

➔ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 09/03/2021.

**Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter**

<b>Commune de localisation</b>	<b>Surface demandée (ha)</b>	<b>Propriétaire des biens</b>	<b>Parcelles cadastrales</b>
TANAVELLE	2,80	Sté ARKEMA	Section ZD 2,7,
PAULHAC	1,83	RISPAL Guillaume	Section YN 13,15,
TANAVELLE	12,27	RISPAL Guillaume	Section ZA 4,32,77, Section ZB 12,23, Section ZC 34,39,53, Section ZN 48
TANAVELLE	17,22	DELORT Bernadette	Section ZA 68,95,96, Section ZB 29,43,44, Section ZC 180,192, Section ZD 16,
TANAVELLE	24,86	LACOUR Monique	Section ZA 2,18,91, Section ZB 32, Section ZC59, 194 271, Section ZE 21, Section ZN 31,
TANAVELLE	3,76	Mairie de TANAVELLE	Section ZD 10,22,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière